



SPORTITUDE⁺

Pont Evêque – Luzinay

SIRET 33848178100015 – Agrément Jeunesse et Sport 3889059

Adresse Postale : 6 Les Aubépines Allée B – 38 780 PONT EVEQUE

06 21 93 88 10

<http://www.sportitudeplus.com/> @ : info@sportitudeplus.com



REGLEMENT La Foulée des Forges 2019

La Foulée des Forges est une épreuve pédestre organisée le **09 Novembre 2019** par l'association Sportitude+.

La Foulée des Forges se fait sous l'égide de la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)** et de la **Fédération Sportive des Loisirs Canins (FSLC)**.

Par conséquent elle répond à :

- la **réglementation des courses hors stade**, adoptée par le Comité Directeur de la FFA en vigueur au jour de la course
- le règlement course de la FSLC en vigueur au jour de la course

LIEU

L'organisation (accueil, arrivée, podium...) se situe au

Tennis couvert de Pont Evêque

11 Rue Etienne Perrot, 38780 Pont-Évêque.

INSCRIPTIONS

La Foulée des Forges propose 5 épreuves :

- Circuits Enfants non chronométrés 400 et 1000m environ, pas de certificat médical, ni licence, départ 16h
- Circuit randonnée 9Km non chronométré, pas de certificat médical, ni licence, départ de 14 à 16h
- Cani Cross 7Km chronométré, départ 18h
- Trail Découverte 21Km chronométré, départ 20h
- Trail Découverte 9Km chronométré, départ 20h

Les adhérents de Sportitudeplus ne peuvent pas s'inscrire aux épreuves.

Nous avons besoin d'eux pour l'organisation.

La présence des chiens est admise uniquement sur l'épreuve Cani Cross !

Nous vous recommandons de vous **inscrire avant le 07 Novembre 2018 pour bénéficier du tarif :**

- **en ligne** : <https://www.sportitudeplus.com/inscription> (mode de paiement sécurisé par carte bancaire)
- **par courrier postal** SPORTITUDE + - 6 les Aubépines Allée B – 38 780 PONT EVÊQUE

accompagné du règlement à l'ordre de Sportitude+ et des documents obligatoires

ou sur place le jour de l'évènement (**avec un surcout de 5€**) à partir de :

- 15h pour les enfants
- 14h pour la randonnée
- 16h pour Cani Cross et Trail Découverte.

Le nombre d'inscriptions est limité à 550 au total sur les épreuves chronométrées, dont 100 pour le Cani-Cross.

FERMETURE DES INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS à :

15h45 : courses enfants

16h : randonnée

17h45 : cani Cross 7KM

19h40 : Trail Découverte 21 et 9Km

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent impérativement faire parvenir le **certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition ou cani cross en compétition datant de moins de 1 an ou photocopie de licence en cours**. (voir certificats médicaux et licences), sauf enfants et randonnée.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

Les documents obligatoires doivent être transmis à Sportitude+ :

- Pour les inscriptions en ligne par mail : info@sportitudeplus.com
- Pour les inscriptions sur place : sur place le jour de l'évènement, prévoir des photocopies qui seront conservées par Sportitude+

La validation définitive de l'inscription sera réalisée par Sportitude+ après validation des documents obligatoires. La liste des inscrits validée est mise régulièrement à jour, elle est disponible sur : <https://www.sportitudeplus.com/inscription>

N'oubliez pas de vérifier que votre inscription a été validée !

Sans inscription validée, vous ne pourrez pas prendre le départ et aucun remboursement ne sera accordé pour un défaut de document.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

TARIFS

	AGE	DEPART	TARIF
400m env. Enfants	Né en 2016 et avant	16h	GRATUIT
1000m env. Enfants	Né en 2010 et avant	16h	GRATUIT
9Km Randonnée	-	De 14 à 16h	5€
7Km Cani Cross	Né en 2004 et avant	18h30	10€ + 5€ si non licencié FFST, FSLC, FFPTC, CNEAC (+5€ sur place)
21Km	Né en 2002 et avant	20h	15€ (+5€ sur place)
9Km	Né en 2004 et avant	20h	10€ (+5€ sur place)

MODIFICATION D'INSCRIPTION

D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou d'attentat aucun remboursement ne sera possible.

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards sont à retirer à partir de 16h, sur place, le jour de l'épreuve

ou au magasin **Rando Running Vienne** 5 Rue de l'Archevêché, 38200 Vienne Tél : 04 74 53 13 95
à partir **du Samedi 02 Novembre 10h jusqu'au Samedi 09 Novembre 14h.**

FERMETURE DES INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

15h45 : course enfants

16h : randonnée

Dernier départ pour la randonnée est à 16h. Sportitude+ fermera le parcours à 16h. En cas de départ après 16h, Sportitude+ se dégage de toutes responsabilités.

17h45 : Cani Cross 7KM

19h40 : Trail Découverte 21 et 9KM

EQUIPEMENT / VESTIAIRE

Trail Découverte, Cani Cross obligatoire : une **lampe frontale** avec piles de rechange, une **couverture de survie**, un système d'hydratation de **500mL minimum**, un **vêtement de pluie**, un **sifflet**, un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue.

Facultatif : une réserve alimentaire, un téléphone portable avec batterie chargée, des chaussures mixtes typées trail.

Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement en fonction.

Respectez toujours les consignes de l'organisation.

Les bâtons sont interdits, sauf pour la randonnée.

Un pointage intermédiaire sera réalisé, il est obligatoire.

Aucune consigne n'est prévue par Sportitude+. Les affaires des participants pourront être stockées dans les vestiaires ou sous les tennis couverts sous leur entière responsabilité. Sportitude+ ne sera en aucunement responsable des vols et dégradations.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES (Cani Cross et Trail Découverte)

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2015-2016.
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition
- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité au jour de l'épreuve
- ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Cani Cross : licence FFST, FSCL, FFPTC ou CNEAC-Canicross. **Sans licence un surcoût de 5€ sera facturé pour la licence FSLC.**

Pour les coureurs non licenciés

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de **non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION ou à l'athlétisme en compétition ou au cani cross en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve** en langue française. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible et en **respectant le code de la route**.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique. Chaque concurrent doit installer son dossard fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

ATTENTION les épingles pour fixer les dossards ne seront pas fournies par l'organisation

BARRIERES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Point de mise hors Course	Barrière horaire	Kilométrage
Bifurcation 21 et 9Km	20 minutes	2.5Km

Attention : Aucun participant ne sera chronométré après cette barrière horaire. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après cette barrière horaire. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- les 3 épreuves chronométrées (Cani Cross 7Km, Trail Découverte 9 et 21Km) sont des épreuves de courses à pied et non de randonnée. Un participant qui prendrait le départ en randonnée se verra mis hors course par la personne chargée de la fermeture du parcours
- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet
- en cas de non respect de ce règlement, ainsi que non respect de la réglementation des courses hors stade, adoptée par le Comité Directeur de la FFA en vigueur au jour de la course, ainsi que le non respect des règles de courses de la FSLC en vigueur au jour de la course.
- en cas de non respect du code de la route et des mentions prévues sur les panneaux
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 20 mètres après le ravitaillement), de non ramassage des oublis de son chien

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT »

ABANDON

Tout abandon de course doit être signalé à l'organisation afin que des recherches inutiles ne soient pas engagées en cas de non arrivée de tous les inscrits. Dans le cas contraire, les frais de recherches éventuels engagés seront facturés au concurrent ayant abandonné sans le signaler.

RAVITAILLEMENTS

Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement. Un ravitaillement est prévu au KM 7 et à l'arrivée. **Aucun ravitaillement sur le parcours 9Km, le cani cross 7Km et le parcours Randonnée.**

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés par marquages au sol, rubalise et panneaux. Les carrefours urbains seront signalés par des panneaux et/ou protégés par des signaleurs.

Attention, les personnes sur le parcours randonnée ne seront pas prioritaires, elles devront s'assurer de l'absence de véhicules avant de traverser un carrefour. Il n'y aura pas de signaleur sur le parcours randonnée.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Chaque participant devra se rendre visible avec une lampe frontale à l'avant pour voir et être vu, ainsi que par tout moyen à l'arrière (clignotant rouge, bandes réfléchissantes, gilet de sécurité...).

La responsabilité de SPORTITUDE+ ne pourra être engagée en cas de non respect du code de la route et de défaut de signalisation.

Rappel : Hors agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée sauf circonstances particulières (manque de visibilité, zone de travaux...). Marcher à gauche sur la chaussée vous permet de voir arriver les voitures en face, donc les conducteurs pourront également mieux vous voir.

SERVICE MÉDICAL

Le dispositif de secours est assuré par les **Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois**.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement **mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à tous les participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

RÉCOMPENSES

Lot pour les trois premiers du scratch puis pour les trois premiers de chaque catégorie.

Pas de cumul: Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre cas : le scratch).

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT

sur Internet : <https://www.sportitudeplus.com/resultats>

REGLES PARTICULIERES POUR L'INSCRIPTION DES MOINS DE 18 ANS

Les personnes mineures (moins de 18 ans au jour de la course)

Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club, et fourniront obligatoirement une Autorisation parentale.

Sans autorisation parentale, l'inscription ne sera pas validée.

REGLES PARTICULIERES CANI CROSS

La participation des chiens de catégorie 1 et 2 (attaque et garde) est interdite.

Documents obligatoires à joindre par mail info@sportitudeplus.com pour une inscription en ligne ou photocopies des documents, si inscription sur place le jour de la course :

- licence FFST, FSCL, FFPTC ou CNEAC-Canicross ou certificat médical de non contre-indication à la pratique du cani cross en compétition datant de moins d'1 an au jour de la course
- carte d'identification du chien avec puce électronique ou tatouage

Age minimum du chien au jour de la course : 12 mois.

- fiche cyno-sanitaire sur laquelle apparait le chien présent
- le pedigree le cas échéant
- vaccinations CHLP + rage + toux du chenil de moins de 1 an au jour de la course

"Sur les courses Françaises, les vaccinations obligatoires, de tous les chiens participants ou présents sur la manifestation sont celles contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et les toux des chenils (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin).

Les vaccins doivent être en cours de validité, il faut donc que :

- l'évènement se déroule plus de 21 jours après la dernière injection en cas de primo-vaccination (chiot âgé de 3 mois + 21 jours minimum si le chiot a été vacciné à 3 mois exactement contre la rage) ;
- le dernier rappel date de moins d'un an s'il s'agit du rappel de primo-vaccination ;
- le dernier rappel date de moins d'un an (ou tout autre délai validé par le fabricant du vaccin) pour les rappels suivants.

Vous devez avoir les originaux des documents avec vous le jour de la course et TOUS les chiens présents, qu'ils courent ou non, doivent être enregistrés auprès de l'organisation et à jour de leurs vaccinations (CHLP + rage + toux).

Pour les non-licenciés (FFST, FSCL, FFPTC ou CNEAC) : il faut rajouter 5 € / jour pour la licence journée, ce qui correspond à l'assurance -Dommages corporels dus à un accident- du contrat souscrit par la FSCL.

Les chiens ne sont pas admis à l'intérieur des tennis couverts.

Ils ne devront pas être laissés seuls attachés dehors. Ils devront toujours être accompagnés de leur maître ou alors être mis en sécurité dans les voitures des maîtres s'ils sont seuls.

Uniquement les chiens récompensés seront admis à l'intérieur des tennis couverts lors la remise des récompenses.

**Prévoir 500mL d'eau pour le chien ainsi que récipient, aucun ravitaillement sur le parcours 7Km Cani Cross.
Un ravitaillement en eau prévu pour les chiens sur le parcours.**

Briefing avant le départ à 17h30 sur la ligne de départ de préférence sans les chiens !!

Le départ se fera par vague de 5 chiens toutes les minutes, l'attribution de l'ordre de départ sera faite en fonction de l'ordre d'inscription. Les chiennes en chaleur devront être signalées à l'organisation et partiront en dernier.

A l'arrivée, l'arrêt du chronomètre se fera au franchissement de la ligne par le maître (la puce électronique pour le chronométrage étant située sur le dossard).

Quelques règles essentielles :

- **Le chien doit être en bonne santé !**
- **Le chien doit être équipé d'un harnais de traction et toujours attaché**
- **Le chien doit toujours courir devant son maître**
- **Il est interdit de tirer et de maltraiter son chien**
- **Ne pas oublier de ramasser les oublis de son chien**
- **Les écouteurs sont interdits**
- **Les chaussures à pointes sont interdites**
- **Les maîtres doivent gérer leur chien, les muselières sont interdites lors de la course**

Sans le respect de ces règles le concurrent pourra être déclaré hors course.

Les concurrents doivent être assurés personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde pendant la durée de l'événement (responsabilité civile).

Sportitude+ se réserve le droit de refuser la participation de certains concurrents pouvant perturber le bon déroulement de la course, en particulier des chiens trop agressifs.

Voir règlement complet : règlement course de la FSLC en vigueur.

<https://www.fslc-canicross.net/wp-content/uploads/2019/02/FSLC-REG-003-9-Reg-course.pdf>

UTILISATION D'IMAGES

Mon inscription vaut acceptation :

« J'autorise expressément les organisateurs de « La Foulée des Forges », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions seulement de notre association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance :

- **De ce règlement 2019**
- **De la réglementation des courses hors stade, adoptée par le Comité Directeur de la FFA en vigueur au jour de la course**
- **Pour le Cani Cross : des règles de course de la FSLC**

et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.